

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2015

Date de la convocation : 20 janvier 2015

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUJO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20150205_003
BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20150205_003
BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2015 fixant le prochain comité syndical le 5 février 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 5 février 2015 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14.

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2014 en date du 05 février 2015.

Vu les statuts du syndicat mixte Gironde Numérique.

I - Exposé des motifs

Le Budget Principal du syndicat mixte Gironde Numérique est retracé de la manière suivante :

Dépenses récurrentes Haut Débit du syndicat mixte Gironde Numérique

Les dépenses récurrentes du syndicat mixte Gironde Numérique sont couvertes par les contributions obligatoires des membres. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique est fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du syndicat qui sont des dépenses obligatoires.

Les charges à caractère général comprennent les dépenses de gestion courante du syndicat mixte Gironde Numérique (loyer des bureaux, fluides, frais de personnels...). Les charges de personnels correspondent à la rémunération des six agents actuels du syndicat mixte Gironde Numérique (y compris les deux agents mis à disposition par le Département de la Gironde), avec prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT).

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le montant total des adhésions obligatoires des membres appelé en 2015 est augmenté de +2,87%. Ces adhésions varient également en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et du nombre d'habitants des Communautés de communes ou Communautés d'Agglomération.

Le Budget Primitif du Budget Principal du syndicat mixte Gironde Numérique a été élaboré sur la base du périmètre d'intervention actuel du syndicat mixte Gironde Numérique, c'est à dire hors besoins projet FttH.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20150205_003 BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Les Services Numériques

Les services numériques correspondent à une offre facultative mutualisée proposée par le syndicat mixte Gironde Numérique auprès de ses adhérents.

Les dépenses liées à la mise en place de ces services correspondent principalement au financement des infrastructures, des matériels, des logiciels et des ressources humaines.

Les charges de personnels correspondent à la rémunération des quatre agents actuels du syndicat mixte Gironde Numérique affectés à l'activité des services numériques avec prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT). Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, ce Budget Primitif prend également en compte le recrutement d'un nouvel agent courant 2015.

L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du syndicat mixte Gironde Numérique.

II - Présentation du Budget

Le projet de Budget est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2014.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 1 536 104,06 euros, se décomposant en :

- 1 387 758,89 euros en section de fonctionnement,
- 148 345,17 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 – Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses, d'un montant total de 1 387 758,89 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 687 902,89 euros,
- Chapitre 012 (frais de personnels) pour 631 946 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 9 210 euros,
- Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) pour 200 euros,
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) pour 4 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 15 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 39 500 euros.

Les recettes, d'un montant total de 1 387 758,89 euros, sont réparties entre :

- Adhésion obligatoire du Département de la Gironde pour 250 956 euros,
- Adhésion obligatoire des Communautés de communes et Communautés d'Agglomérations (EPCI) pour 241 135 euros,
- Adhésion facultative des Communautés de communes et Communautés d'Agglomération aux services numériques pour 280 000 euros,
- FEDER pour les Services Numériques pour 105 000 euros,
- Résultat de fonctionnement reporté pour 510 667,89 euros.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20150205_003 BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le montant total des adhésions obligatoires appelées en 2015 est réparti de la façon suivante :

CDC	Adhésion 2015
CONSEIL GENERAL	250 956 €
<u>CALI</u>	16 970 €
<u>Sud Libourmais</u>	5 365 €
<u>Juridiction du Grand Saint-Emilionnais</u>	5 144 €
<u>Fronsac</u>	4 512 €
<u>Pays Foyen</u>	5 403 €
<u>Brannais</u>	3 143 €
<u>Castillon-Pujols</u>	4 550 €
<u>Pointe Médoc</u>	6 274 €
<u>Lacs Médocains</u>	5 687 €
<u>Médulienne</u>	5 438 €
<u>Centre Médoc</u>	6 170 €
<u>Cœur Médoc</u>	4 348 €
<u>Médoc Estuaire</u>	6 790 €
<u>Estuaire</u>	12 369 €
<u>Blaye</u>	4 810 €
<u>St-Savin</u>	5 930 €
<u>Bourg</u>	4 040 €
<u>Cubzaquais</u>	6 407 €
<u>Vallon de l'Artolie</u>	2 889 €
<u>Créonnais</u>	3 841 €
<u>Targon</u>	2 128 €
<u>St-Loubès</u>	9 244 €
<u>Côteaux de Garonne</u>	2 253 €
<u>Côteaux Bordelais</u>	6 202 €
<u>Portes de l'Entre 2 Mers</u>	5 037 €
COBAS	17 691 €
<u>Val de l'Eyre</u>	5 784 €
COBAN	15 671 €
<u>Montesquieu</u>	10 265 €
<u>Bazas</u>	5 572 €
<u>Sud Gironde</u>	8 859 €
<u>Podensac</u>	6 309 €
<u>Côteaux Macariens</u>	3 410 €
<u>Réolais en Sud Gironde</u>	6 428 €
<u>Sauveterre de Guyenne</u>	4 313 €
<u>Jalle-eau-Bourde</u>	11 889 €
Total EPCI	241 135 €
Total général (CG33 + EPCI)	492 091 €

2 – Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses, d'un montant total de 148 345,17 euros sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 43 500 euros,
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 104 445,17 euros,
- Chapitre 27 (dépôts et cautionnement) pour 400 euros.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20150205_003
BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Les recettes, d'un montant total de 148 345,17 euros, sont réparties entre :

- FCTVA pour 3 800 euros,
- Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation des résultats 2014) pour 60 426,35 euros,
- Virement de la section de fonctionnement pour 15 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 39 500 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 29 618,82 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2015 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 5 février 2015

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : maquette budgétaire

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le La Présidente,
A Bordeaux, le 05/02/2015
Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Bordeaux, le 05/02/2015

Date de convocation : 20/01/2015

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le